



Permanences:

lundi et jeudi de 14h à 17h
fermé pendant les congés scolaires
sauf urgence et sur rendez-vous
y compris juillet et août
et
congés scolaires.

COMMUNIQUE DE PRESSE à paraître ce jour

**Un effort insurmontable ?
Les chômeurs recalculés du TGI de DIJON (bd Clémenceau)
assignent l'UNEDIC,
le 05 Juillet 2004 à 13h30,**

Toutes les personnes concernées seront-elles prises en compte ?

comment seront réglés les cas « litigieux » : reprise temporaire d'activité, obtention momentanée d'un autre revenu (ASS, RMI...), formation, 1ère année de création d'entreprise, reprise d'emploi... ?

comment sera pris en compte et réglé le problème des « recalculés » des administrations publiques

(Poste, Education Nationale, Hôpitaux, Collectivités Locales...)?

Les Directions de ces Administrations ne se sont toujours pas engagées officiellement à les rétablir

Obtenir réparation des préjudices subis :

Pratiquement tous les « recalculés » ont subi des préjudices importants dans leur vie quotidienne et dans leurs projets suite à la réduction de leurs droits Il ne faut plus que cela se reproduise, et ils doivent être indemnisés pour ces préjudices. Comme le droit l'a toujours confirmé comme légitime, nous l'exigeons.

C'est pourquoi la plainte auprès du Tribunal de Grande Instance a été maintenue, et sera plaidée à DIJON le 05 juillet 2004 à 13h30. La plaidoirie de l'avocat portera à la fois sur le fond (rupture de ses engagements contractuels par l'ASSÉDIC), et sur l'indemnisation des préjudices subis Mais il faut savoir que dans tous les cas, l'ASSÉDIC a fait appel des premiers jugements rendus (5 dont 4 favorables) et refuse pour le moment de rembourser les préjudices subis et les frais de justice. En cette période, de vacances, le procès risque d'être reporté à fin août/ début septembre, d'autant que les recalculés du TGI de DIJON ayant estés le lundi 28 juin ont tous été , *curieusement*, régularisés le mercredi 30/06/04 pour les préjudices du recalcul, en tout ou en partie.

**Maintenant se sont les recalculés qui ont été rétablis, mais pas payés qui nous appellent,
de nouvelles batailles se préparent !**

Solidarité et engagement avec les « sans » emploi.

Le Collectif des recalculés remercie, à ce jour, celles et ceux qui ont soutenu
financièrement les chômeurs.

dont : **SUD ANPE BOURGOGNE**

Chers ami-e-s et camarades, organisations politiques, syndicales, associatives,

Nous avons, lu dans certains de vos tracts, communiqués, bulletins, courriels,
et parfois au cours de conversations... que vous souteniez les personnes
recalculées de l'UNEDIC qui étaient en justice et qui voulaient faire respecter
leurs droits, faute d'en obtenir de nouveaux!

Les sirènes médiatiques et maintenant des courriers en grand nombre (sans
indication sinon qu'ils seront rétablis) font se réserver beaucoup d'entre eux,
par contre de nombreux RECALCULES, ayant conscience de la tromperie,
assignent l'Etat et l'UNEDIC en justice.

De 4 à 24 mois d'indemnités en moins, malgré l'engagement dit du "PARE "
Les conséquences, comme beaucoup l'ont écrit, sont désastreuses:

- dégâts familiaux
- dépressions et ...parfois plus radical
- huissiers
- surendettements
- expulsions
- ... etc.

pleins de préjudices et d'exclusions,
que vous ne pouvez pas ressentir puisque vous ne les vivez pas!

Des décisions iniques furent signées et agréées!

856 700 personnes devaient être recalculées d'ici fin 2005

Le Conseil d'Etat a cassé le PARE 2 et à décidé de « rétablir » les recalculés
mais pas de les « payer » toutes et tous, seuls quelques 80 000 personnes
recevront de l'argent sur leurs comptes.

Mais ester en justice coûte cher, pour des personnes qui ne perçoivent plus
rien,

l'aide juridictionnelle aléatoire ou pas d'aide du tout, parce que les ressources,
de l'année précédente, sont trop importantes...

